

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 30 octobre 2006, a adopté les règlements suivants :

- 02-177-1** **Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal (02-177)**
Ce règlement a pour objet de modifier la composition du conseil pour refléter la réalité géographique de la Ville depuis les défusions.
- 06-043** **Règlement sur l'occupation du domaine public par une tour de télécommunication sur une partie du lot 2 356 363 du cadastre du Québec**
Ce lot est situé à l'angle des boulevards Poirier et Thimens, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
- 04-047-33** **Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)**
[Programme particulier L'Acadie – Chabanel – arrondissement d'Achats-Cartierville]

Les présents règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est.

Montréal, le 7 novembre 2006

Le greffier par intérim de la Ville,
M^e Yves Saindon